



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 1^{er} octobre 2025, à 16 h 03, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence d'Alvaro Cueto.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse	Geneviève Héon
Marc-Antoine Azouz	Sylvain Joly
Rolande Balma	Sylvain Larocque
Lysa Belaïcha	Jacques Lemire
Reine Bombo-Allara	Carl Lévesque
Alvaro Cueto	Affine Lwalalika
Nathalie Delisle	Marjolaine Mercier
Karl Ferraro	Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Gaby Jodoin, directeur général
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-251001-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-251001-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point CO-251001-12.14 intitulé *Dépassement des coûts autorisés au contrat APP-23-047 pour la fourniture de services de chargement, transport et recyclage des boues du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-1.3

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à

l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-251001-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 septembre à 16 h 02 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2025

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 septembre 2025 à 16 h 04, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-251001-2.1

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2025-1632)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 14 août 2025.

CO-251001-2.2

ADOPTION DES RÈGLES RÉGISSANT LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES LOCALES (SD-2025-1878)

Proposition principale

Il est proposé :

1^o d'adopter les *Règles régissant la Commission des affaires réglementaires et politiques locales*, jointes au sommaire décisionnel SD-2025-1878;

2^o de remplacer toutes règles adoptées antérieurement et régissant le fonctionnement des commissions locales, par celles-ci.

Proposition d'amendement

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marjolaine Mercier, d'amender l'article 12 des *Règles régissant la commission des affaires réglementaires et politiques locales* de façon à remplacer les mots *la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant*

le domaine municipal. RLRQ c. P-42.1.1 par les mots l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition principale amendée

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marjolaine Mercier :

1^o d'adopter les *Règles régissant la Commission des affaires réglementaires et politiques locales*, jointes au sommaire décisionnel SD-2025-1878, tel qu'amendé, soit avec le remplacement, à l'article 12 de ces Règles, des mots *la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal. RLRQ c. P-42.1.1* par les mots *l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes*;

2^o de remplacer toutes règles adoptées antérieurement et régissant le fonctionnement des commissions locales, par celles-ci.

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

3. COMMUNICATIONS

CO-251001-3.1

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES BRIGADIERES ET BRIGADIÈRES SCOLAIRES DU QUÉBEC (SD-2025-1826)

CONSIDÉRANT que la valeur cardinale des brigadiers et brigadières scolaires est la bienveillance;

CONSIDÉRANT que le travail des brigadiers et brigadières scolaires est fondamental pour contrôler la circulation aux abords des écoles, aider les enfants et les parents à se signaler aux automobilistes et aux cyclistes et à traverser la rue en toute confiance, et rappeler à tous les usagers de la route quelles sont les règles à respecter;

CONSIDÉRANT que, par une motion unanime, l'Assemblée nationale a demandé au gouvernement du Québec de décréter une Semaine nationale de reconnaissance des brigadiers et brigadières scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une telle Journée municipale permet de revaloriser le métier de brigadier/brigadière ; de mettre en lumière les avantages du métier et donner envie à plus de personnes de postuler cet emploi, ainsi qu'à sensibiliser les automobilistes et le grand public à l'impact des brigadiers/brigadières sur la sécurité des enfants en appelant à la prudence dans les zones scolaires;

CONSIDÉRANT que la dernière semaine d'octobre, juste avant l'Halloween, est le moment privilégié pour encourager les parents d'élèves, les élèves et le grand public à aller à la rencontre de leur brigadier/brigadière de quartier et à prendre conscience de l'importance de leur travail;

Il est proposé par Rolande Balma, appuyée par Reine Bombo-Allara, de proclamer la dernière semaine du mois d'octobre, la *Semaine nationale de reconnaissance des brigadiers et brigadières scolaires du Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

CO-251001-4.1

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CO-250513-4.1 INTITULÉ ORDRE À LA GREFFIÈRE DE VENDRE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE LES IMMEUBLES POUR LESQUELS LES TAXES FONCIÈRES, LES CHARGES ASSIMILÉES À LA TAXE FONCIÈRE, LES DROITS DE MUTATION EXIGIBLES EN 2023 ET ANTÉRIEUREMENT QUI N'AURONT PAS ÉTÉ PAYÉS, EN TOUT OU EN PARTIE ET AUTORISATION D'ENCHÉRIR LORS DE CETTE VENTE

CONSIDÉRANT la résolution CO-250513-4.1 ordonnant à la greffière de vendre à l'enchère publique le 25 septembre 2025, les immeubles pour lesquels les taxes foncières, les charges assimilées à la taxe foncière et les droits de mutation exigibles en 2023 et antérieurement qui n'auront pas été payés, en tout ou en partie selon la liste des immeubles indiqués au sommaire décisionnel SD-2025-0195;

CONSIDÉRANT que le deuxième paragraphe de cette résolution autorise le chef de Service et trésorier adjoint - revenus et investissements ou le chef de Division revenus à enchérir et acquérir ces immeubles lors de cette vente, jusqu'au montant de l'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT que les articles 42 et 16 de la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2024, ch. 24)* ont abrogé respectivement le deuxième alinéa de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 39 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Longueuil*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le paragraphe 2^o de la résolution CO-250513-4.1 en conséquence;

Il est proposé de modifier rétroactivement au 13 mai 2025 la résolution CO-250513-4.1 par le remplacement du paragraphe 2^o par le suivant :

2^o d'autoriser le chef de Service et trésorier adjoint - revenus et investissements ou le chef de Division revenus à enchérir et acquérir ces immeubles lors de cette vente, jusqu'au montant maximum équivalent à 200 % du montant de l'évaluation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-4.2

OCTROI D'UN DON CORPORATIF À LA CAMPAGNE CENTRAIDE 2025 (SD-2025-1686)

Il est proposé par Sylvain Larocque, appuyé par Marc-Antoine Azouz, d'octroyer à la campagne Centraide 2025, un don corporatif de 25 000 \$, taxes comprises le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CO-251001-4.3****AUTORISATION DE VIREMENTS BUDGÉTAIRES (SD-2025-1726)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 25 août 2025, préparée par la Direction des finances, au montant de 175 640 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CO-251001-4.4****AUTORISATION DE DÉPOSER DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR LA LUTTE CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (SD-2025-1641)**

Il est proposé par Marjolaine Mercier, appuyée par Lysa Belaïcha, d'autoriser la Ville à déposer auprès de la Fondation de la Faune du Québec les demandes d'aide financière suivantes, dans le cadre du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes 2023-2028 :

1^o pour la suite de la planification des travaux de contrôle des plantes exotiques envahissantes dans les milieux naturels de Longueuil;

2^o pour la réalisation de travaux de contrôle de plantes exotiques envahissantes dans les milieux naturels de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CO-251001-4.5****DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU TRÉSORIER VISANT DES COMPÉTENCES LOCALES (SD-2025-1750)**

Il est procédé au dépôt des états comparatifs de la trésorière, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, portant sur les revenus et dépenses projetés pour l'année 2025 ainsi que sur les revenus et dépenses au 31 juillet 2025, visant des compétences locales.

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CO-251001-6.1****AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT APP-22-130 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES FEUX CLIGNOTANTS ET DE CIRCULATION (SD-2025-1713)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 140 861,62 \$, taxes comprises, au contrat APP-22-130 pour l'exécution de travaux de réparation et

d'entretien des feux clignotants et de circulation, requise pour la réalisation de travaux de sécurisation des feux de circulation à 11 intersections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-6.2

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 1) (SD-2025-1785)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 253 283,05 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 1), requise pour la production des plans et devis et le suivi de l'appel d'offres du projet de réaménagement de la place Charles-Le Moyne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-6.3

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE LONG-24-0208 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE ET MISE EN SERVICE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES, DE PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE (CONTRAT 1) (SD-2025-1683)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 257 201,39 \$, taxes comprises, au contrat-cadre LONG-24-0208 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie mécanique, électrique et mise en service pour la réalisation d'études préparatoires, de plans et devis et pour la surveillance de travaux pour divers bâtiments de la Ville (contrat 1), requise pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de rénovation majeure de la piscine Joseph-William-Gendron, située au 3224, rue Windsor.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-6.4

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0324 POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS MÉCANIQUES, DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN LIBRE-SERVICE ET AUTRES ÉQUIPEMENTS CONNEXES (SD-2025-1638)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0324 pour l'acquisition de vélos mécaniques, de vélos à assistance électrique en libre-service et autres équipements connexes, à PBSC Solutions urbaines inc., pour un montant de 1 777 460,85 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 2 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0275 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE SCÈNES EXTÉRIEURES AUX PARCS RENÉ-VEILLET ET BOISVERT ET D'ABRIS SOLAIRES AUX PARCS MARQUIS-DE-MONTCALM ET JEAN-DE-LALANDE (SD-2025-1400)**

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Jonathan Tabarah, d'adjuger le contrat LONG-25-0275 pour la fourniture et l'installation de scènes extérieures aux parcs René-Veillet et Boisvert et d'abris solaires aux parcs Marquis-de-Montcalm et Jean-de-Lalande, au plus bas soumissionnaire conforme, Senterre entrepreneur général inc., pour un montant de 339 900 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0314 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU TABLIER DES PASSERELLES PAR DES STRUCTURES EN ALUMINIUM, RÉPARATION DE L'ÉCLAIRAGE ET AUTRES TRAVAUX AU PARC THOMAS-DUBUC (SD-2025-1602)**

Il est proposé par Marc-Antoine Azouz, appuyé par Nathalie Delisle, d'adjuger le contrat LONG-25-0314 pour l'exécution de travaux de remplacement du tablier des passerelles P-10291B et P-10291C par des structures en aluminium, réparation de l'éclairage et autres travaux au parc Thomas-Dubuc dans le secteur du Marigot, au plus bas soumissionnaire conforme, ACI - Ponts et Ouvrages d'art inc., pour un montant de 847 480,73 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**CO-251001-7.1****APPROBATION DE L'ADDENDA NO 2 MODIFIANT LA PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 2 006 762 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2025-1722)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Catherine Fournier :

1^o d'approuver l'addenda n^o 2 modifiant la promesse de vente intervenue avec les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie du Québec portant sur une partie du lot 2 006 762 du cadastre du Québec, situé aux 80-82, 90 et 100, rue Saint-Charles Est, lequel a pour objet de modifier l'annexe C - convention de bail 3^e, 4^e et 5^e étage, afin de prévoir l'intégration d'une superficie additionnelle de lieux loués;

2^o d'accepter l'immeuble dans sa condition environnementale actuelle, telle que constatée dans l'étude de sols;

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Belaicha et Alvaro Cueto.

Votent contre cette proposition : Jacques Lemire et Karl Ferraro.

En faveur : 14 Contre : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-251001-7.2

APPROBATION D'UN BAIL POUR LES LOCAUX DU CENTRE PIERRE-ET-BERNARD-LUCAS (SD-2025-0697)

Il est proposé d'approuver le bail avec la Maison de la famille La Parentr'aide pour la location des locaux B-9A, B-9B, B-9C, B-6A, B-6B et B8 du Centre Pierre-et-Bernard-Lucas, situé au 2060, rue Holmes, pour la période du 15 novembre 2025 au 14 novembre 2028, au tarif prévu au *Règlement SH-2024-546 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités en matière de sport et loisir, de culture et de vie communautaire*, ainsi qu'à ses amendements pour un loyer annuel de 2 518 \$, taxes comprises, le cas échéant, au moment de la signature du bail;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-7.3

CONSENTEMENT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE SUR LES LOTS 6 335 655 ET 6 337 643 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2025-1456)

Il est proposé de consentir à l'établissement d'une servitude sur les lots 6 335 655 et 6 337 643 du cadastre du Québec, à titre de créancier hypothécaire, en faveur d'Énergir, pour l'entretien d'une conduite de réseau gazier selon le plan joint au sommaire décisionnel SD-2025-1456.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-251001-8.1**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1320 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2023-1223 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS DIVERS RUES, VOIES DE CIRCULATION ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2025-1659)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2025-1320 modifiant le Règlement CO-2023-1223 ordonnant des travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans divers rues, voies de circulation et stationnements municipaux et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-8.2**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1323 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2011-674 FIXANT LA VITESSE MAXIMALE DES VÉHICULES ROUTIERS (SD-2025-1697)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marjolaine Mercier, d'adopter le *Règlement CO-2025-1323 modifiant le Règlement CO-2011-674 fixant la vitesse maximale des véhicules routiers.*

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Karl Ferraro, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Belaicha et Alvaro Cueto.

Vote contre cette proposition : Jacques Lemire.

En faveur : 15

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-251001-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1324 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PISCINE JOSEPH-WILLIAM-GENDRON, SITUÉE AU 3224, RUE WINDSOR ET DU STATIONNEMENT DU PARC JOSEPH-WILLIAM-GENDRON, SITUÉ AU 3222, RUE WINDSOR ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2025-1591)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2025-1324 ordonnant des travaux de rénovation de la piscine Joseph-William-Gendron, située au 3224, rue Windsor et du stationnement du parc Joseph-William-Gendron, situé au 3222, rue Windsor et décrétant, à ces fins, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-8.4**APPROBATION DE L'ADDENDA NO 1 À L'ACTE DE VENTE INSCRIT SOUS LE NO 27523277 (SD-2025-1073)**

Il est proposé :

1^o d'approuver l'addenda n^o 1 à l'acte de vente intervenu avec RPA Longueuil Château Bellevue, S.E.C inscrit au registre foncier le 30 août 2022 sous le numéro 27523277, découlant de la promesse d'achat approuvée par la résolution CO-211123-7.1, lequel a pour objet de céder à l'acquéreur le lot 2 202 653 du cadastre du Québec (ci-après *la propriété*) désormais assemblé avec d'autres lots pour former le lot 6 534 111 du cadastre du Québec (futurs lots 6 666 514 et 6 666 513 du cadastre du Québec);

2^o d'autoriser la cession de la propriété par RPA Longueuil Château Bellevue à Investissement (Multi) Longueuil S.E.C. et Investissement (Social) Longueuil S.E.C et libérer, aux conditions prévues à l'addenda, RPA Longueuil Château Bellevue S.E.C. des obligations et engagements prévus à l'acte, tel qu'amendé, et également autoriser, au moment de la subdivision du lot 6 534 111 du cadastre du Québec, la :

2.1^o cession du lot 6 666 514 à Investissement (Social) Longueuil S.E.C afin d'y permettre la construction de 175 unités de logements sociaux;

2.2^o cession du lot 6 666 513 à Investissement (Multi) Longueuil S.E.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-8.5**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-14 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (SD-2025-1721)**

Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CM-2002-14 concernant la rémunération des élus*, sera présenté.

CO-251001-8.6**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1326 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-14 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (SD-2025-1721)**

Jonathan Tabarah procède à la présentation du projet de *Règlement CO-2025-1326 modifiant le Règlement CM-2002-14 concernant la rémunération des élus*.

Geneviève Héon quitte son siège.

CO-251001-8.7**AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONCERNANT L'EXPLOITATION DU TERRAIN DE GOLF MUNICIPAL LE PARCOURS DU CERF ET DU PORT DE PLAISANCE RÉAL-BOUVIER (SD-2025-1901)**

Il est proposé de se prévaloir de l'article 3 de la convention d'exploitation du golf municipal Le Parcours du Cerf et du port de plaisance Réal-Bouvier et de donner instruction au directeur de la Culture, des Sports et du Développement des communautés de transmettre un avis à la Société Rive et Parcs de Longueuil, dans le délai prévu à la convention, informant la Société du non-renouvellement de cette entente, à l'échéance du 31 décembre 2025, pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel SD-2025-1901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

Geneviève Héon reprend son siège.

CO-251001-10.1**ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE DU PROJET IMMOBILIER PI-2025-006 AUX 3130 À 3140, CHEMIN DE CHAMBLY (SD-2025-1760)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Reine Bombo-Allara :

1° d'adopter le projet de résolution autorisant la demande du projet immobilier PI-2025-006 visant la construction d'une habitation multifamiliale, de structure isolée, comportant 6 étages, aux 3130 à 3140, chemin de Chambly, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Jacques Lemire, appuyé par Jonathan Tabarah, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Belaicha et Alvaro Cueto.

Votent contre cette proposition : Jacques Lemire et Karl Ferraro.

En faveur : 14 Contre : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Karl Ferraro quitte son siège.

CO-251001-10.2

APPROBATION D'UNE DÉCLARATION D'INTENTION POUR INCLURE DES TERRAINS DANS LE REFUGE FAUNIQUE DU BOISÉ-DU-TREMBLAY (SD-2025-1619)

Il est proposé par Lysa Belaicha, appuyée par Marc-Antoine Azouz, d'approuver la déclaration d'un propriétaire privé attestant sa volonté à inclure sa propriété dans un refuge faunique jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1619, afin de confirmer la volonté de la Ville d'inclure les lots 6 459 674, 6 459 675, 6 459 687, 6 459 678-A, 6 459 678-B et 6 459 678-C du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 170 hectares, dans le périmètre du refuge faunique du Boisé-Du-Tremblay, conformément aux conditions spécifiées aux articles 122 à 128 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et conditionnellement à la réalisation complète du projet par le Gouvernement du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Rolande Balma quitte son siège.

Karl Ferraro reprend son siège.

CO-251001-12.1**AVIS D'INTERVENTION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA MODIFICATION DES LIMITES DU PARC NATIONAL DES ÎLES-DE-BOUCHERVILLE (SD-2025-1833)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de l'avis d'intervention du ministre de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le projet d'agrandissement et de modification des limites du parc national des Îles-de-Boucherville, afin notamment d'y inclure le lot 2 585 028 du cadastre du Québec, soumis en vertu de l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

2° d'émettre l'avis que cette intervention projetée est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil et de le transmettre avant le 7 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-12.2**ADOPTION DES RÈGLES RÉGISSANT LA COMMISSION DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET POLITIQUES D'AGGLOMÉRATION (SD-2025-1879)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter les *Règles régissant la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération*, selon le document joint au sommaire décisionnel SD-2025-1879, ces règles remplaçant toutes règles adoptées antérieurement et régissant le fonctionnement des commissions d'agglomération;

2° de créer la Commission des affaires réglementaires et politiques d'agglomération, chargée de l'étude de l'ensemble des politiques et projets de règlements relevant de la compétence de l'agglomération dont notamment en matière de finances, de sécurité publique, d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement et des mandats qui lui sont confiés par le conseil d'agglomération;

3° d'abolir les commissions suivantes :

- du budget, des finances et de l'administration;

- de l'habitation et du logement social;
- de l'environnement et de l'aménagement;
- de la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-12.3

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE - VOLET 2 (SD-2025-1543)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la convention d'aide financière avec la ministre des Affaires municipales, pour montant maximal de 10 010 400 \$, dans le cadre du Programme *Accélérer la transition climatique locale - volet 2*, pour la planification et la mise en œuvre de projets issus des plans climat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-12.4

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 9 SEPTEMBRE 2025 (SD-2025-1789)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation du surplus non affecté apparaissant sur la liste du 9 septembre 2025, préparée par la Direction des finances, au montant de 1 030 252 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-12.5

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE (SD-2025-1801)

CONSIDÉRANT que le patrimoine culturel est un des domaines d'intervention du ministère de la Culture et des Communications (MCC), comme le prévoit la loi constitutive de ce Ministère (RLRQ, chapitre M-17.1) et qu'il est également responsable de la Loi sur le patrimoine culturel

(RLRQ, chapitre P-9.002), le Ministère a mis en place un programme de soutien au milieu municipal en patrimoine culturel, le programme d'ententes en patrimoine (PEP);

CONSIDÉRANT que le Programme a pour objet de permettre au gouvernement du Québec de mettre en place des partenariats structurants ainsi que d'accompagner les municipalités et les propriétaires d'immeubles et de biens meubles patrimoniaux dans la planification de leurs interventions et de tendre vers l'atteinte d'objectifs communs en matière de patrimoine culturel, tout en respectant l'autonomie, les rôles et les responsabilités des bénéficiaires;

CONSIDÉRANT que les demandeurs admissibles aux volets 1 à 4 (excluant le sous-volet 4.3) sont notamment les municipalités régionales de comté (MRC) et les territoires équivalents à une MRC exerçant certaines compétences de MRC;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, administre ce Programme pour le compte des villes composant l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Carl Lévesque, appuyé par Sylvain Joly, de prendre l'orientation :

1° d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière maximale de 3 675 000 \$ auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine, pour la réalisation des projets inclus dans la liste jointe au SD-2025-1801;

2° de confirmer la contribution financière maximale de la Ville, dans ses compétences d'agglomération, d'une somme de 1 263 000 \$ en 2026, de 1 421 000 \$ en 2027 et de 991 000 \$ en 2028;

3° de demander aux villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville d'adopter un règlement pour la mise en œuvre d'un programme municipal de soutien financier visant la restauration et la préservation de biens mobiliers et immobiliers de propriété privée, tel que prescrit au Programme d'ententes en patrimoine, pour bénéficier du volet 4.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rolande Balma reprend son siège.

CO-251001-12.6

ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2025-1757)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de pneus (neufs, rechapés et remoulés), pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2029, pour un montant estimé à 1 188 000 \$, taxes comprises et de confier au CAG le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;

2° de compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

3° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

4° d'autoriser le chef de la Division acquisitions de la Direction de l'approvisionnement à procéder à l'adhésion de la Ville à l'achat regroupé pneus (neufs, rechapés et remoulés), par l'entremise du logiciel d'achat en commun du CAG, si applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-12.7

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0341 POUR UNE ADHÉSION AU SERVICE DE RECHERCHE ET DE CONSEILS EN TI (SD-2025-1558)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0341 pour une adhésion au Service de recherche et de conseils en TI, pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} février 2026, à Info-Tech Research Group inc., par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un montant de 348 467,69 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-12.8

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0241 POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE CENTRE D'APPEL CERTIFIÉ MS TEAMS ET D'UN SYSTÈME D'ENREGISTREMENT ET DE CONFORMITÉ (SD-2025-1779)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0241 pour l'acquisition d'un logiciel de centre d'appel certifié MS TEAMS et d'un système d'enregistrement et de conformité, pour une période de cinq ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Telus Communications inc., pour un montant de 678 979,13 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-12.9

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0249 POUR LE SERVICE DE NETTOYAGE OU DE POMPAGE AVEC CAMION ÉCUREUR ET UNITÉ SOUS VIDE AUX INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SD-2025-1787)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0249 pour le service de nettoyage ou de pompage avec camion écurer et unité sous vide aux installations de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, pour une période de deux ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Solutions Environnementales 360 (Québec) ltée, pour un montant estimé à 1 116 175,87 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-12.10

ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL EN IMMIGRATION (2026-2028) ET AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (SD-2025-1546)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Affine Lwalalika, appuyée par Rolande Balma, de prendre l'orientation :

1° d'adopter le Plan d'action municipal en immigration de l'agglomération de Longueuil, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 20 novembre 2028, joint au sommaire décisionnel SD-2025-1546 et visant à accroître la capacité de l'agglomération à mettre en place des conditions favorables à l'inclusion des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles sur son territoire;

2° d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dans le cadre du volet 1 du Programme d'appui aux collectivités, pour la mise en œuvre des activités et des projets identifiés au plan d'action municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-12.11

APPROBATION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA GRATUITÉ DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF LE JOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES (SD-2025-1468)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Geneviève Héon, appuyée par Sylvain Joly, de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec l'Autorité régionale du transport métropolitain (ARTM) relative à la gratuité des services de transport collectif du Réseau de transport de Longueuil le jour des élections municipales, soit le 2 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-12.12

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CA-2025-445 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL ET DE SON DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT (SD-2025-1692)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adopter le projet de *Règlement CA-2025-445 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* et d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les Villes liées devront apporter advenant la modification du Schéma, intitulé Document d'accompagnement;

2° de tenir une assemblée publique de consultation sur le territoire de la Ville de Longueuil;

3° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-12.13**DEMANDE D'AVIS SUR LA CONFORMITÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT CA-2025-445 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2025-1692)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyée par Jonathan Tabarah, de prendre l'orientation de demander à la ministre des Affaires municipales, son avis sur la conformité des modifications proposées par le projet de *Règlement CA-2025-445 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* aux orientations gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-251001-12.14**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-23-047 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CHARGEMENT, TRANSPORT ET RECYCLAGE DES BOUES DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2025-1715)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser un dépassement de coûts de 598 775,43 \$, taxes comprises, au contrat APP-23-047 pour la fourniture de services de chargement, transport et recyclage des boues du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), adjugé à Environnement Viridis inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2025-1715.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 28, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h, le conseil reprend ses travaux.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 19 h 28.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 19 h 32.

13. CLÔTURE

CO-251001-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-251001-13.2

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

Normand Goyette dépose un article d'un média concernant un engagement électoral à la Ville de Québec, en matière de transport en commun.

René Grignon dépose une pétition des résidents de la rue Bullion.

Julie Virgo, au nom de la Coalition pour la justice foncière à Longueuil, dépose une plainte et pétition concernant le traitement des terrains désignés comme milieux humides.

Proposition technique

La période de questions d'une durée d'une heure étant terminée, il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle, de prolonger cette période.

CO-251001-13.3

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Affine Lwalalika

Sophie Deslauriers